

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 04 octobre 2022

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 6	Date convocation : 28/09/2022
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 28/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre, à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, Vice-Président de la Communauté de communes et membre du collège élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Étaient présents : José Armand, Philippe Bousquier, Etienne Clavel, Jocelyne Labat, Nicole Mascarin, Yolande Peruzetto.

Pouvoir :

Absents excusés : Valérie Bidet, Jean-Pierre Ducos, Michel Masset, Alain Paladin.

Absent : Louis Capot.

Secrétaire de séance : José Armand.

Assistaient à la séance : Philippe Maurin, Directeur Général des Services du CIAS, Anne Garcia Madeira, service commun.

Délibération n°18-2022
Approbation Procès-verbal de la séance du 23 juin 2022
Annexe 1 : PV séance du 23 juin 2022

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 12/10/22
Publication : 12/10/22*


Vu le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
6 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Adopte le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022, ci-joint en annexe.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de la séance,
Philippe Bousquier


CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas

Le secrétaire de séance,
José Armand


CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas